

EXO 3 : Les ateliers « Est-Ouest » et « Ponts et Chaussées ».

Compte tenu de la complémentarité de leur activité, et dans l'objectif de renforcer les synergies déjà existantes, la société par actions « Les ateliers Est Ouest » - Spa EO- et la société par action « Les ateliers Ponts et Chaussées >> - Spa PC- ont décidé leur fusion avec effet du 1er janvier 2022, la première société étant la société absorbante et la seconde la société absorbée.

Les bilans de chacune des deux sociétés à la date de la fusion ont été établis et vous sont présentés en Annexe 1 et 2 du présent dossier.

Dans le poste « Titres de participation » de la société « les ateliers Est-Ouest >> figurent :

- 800 actions de la société « les ateliers Ponts et Chaussées » comptabilisées à leur valeur nominale de 5.000 DA chacune

200 parts sociales de L'EURL « Travaux Publics Algérie » - EURL TPA - acquises à leur valeur nominale de 10.000 DA chacune.

Dans le poste « Titres de participation » de la société « Les Ateliers de Ponts et Chaussées », figurent 100 actions de la Société « les ateliers Est-Ouest), comptabilisées à leur valeur nominale de 12.500 DA.

Les conditions de la fusion sont les suivantes :

a) La société « les ateliers Est-Ouest », reprend l'actif et le passif de la Société « les ateliers Ponts et Chaussées », à l'exception des 100 actions de la société absorbante que possède la société absorbée.

b) En rémunération de ses apports, la société « les ateliers Ponts et Chaussées » reçoit des actions de la société « les ateliers Est-Ouest »), en fonction des stipulations ci-après :

- La valeur nominale de ces actions est de 12.500 DA ;

Leur valeur d'émission est égale à la valeur mathématique des actions actuellement existantes ;

c) La société absorbante renonçant à ses droits dans l'actif net de la société absorbée, le nombre d'actions à créer correspond à la rémunération des droits des autres actionnaires, le nombre théorique étant arrondi à la dizaine inférieure, une soule sera donnée pour la différence en espèce.

Travail demandé :

1- En faisant abstraction de toute considération fiscale, établissez les calculs préalables nécessaires à cette fusion, puis passer l'ensemble des écritures comptables dans les livres de la société « les ateliers Est-Ouest » et de la société «les ateliers Ponts et Chaussées» au 01/01/2022

2- L'assemblée générale extraordinaire de L'EURL TPA (Travaux Publics Algérie) tenue le 25 mai 2022 a décidé d'augmenter son capital social pour un montant de 1.000.000 DA par l'incorporation des réserves facultatives figurant à son bilan.

Il vous est demandé d'expliquer ce que sera l'impact sur les comptes :

- de l'entreprise « Travaux Publics Algérie »

- de la société « Les ateliers Est-Ouest ».

ANNEXE 1 : Bilan au 01/01/2022 de la société « Ateliers Est-Ouest »>>

Ateliers Est-Ouest			
Actif			
Désignation	Montant en dizaine de dinars		
	Valeur Brute	Amort/perte Valeur	Valeur Comptable
Actifs non courants			
Terrain	1000000		1000000
Construction	24000000	12500000	11500000
Matériel, outillage et Mobilier	40500000	27000000	13500000
Immobilisation incorporel	650000		650000
Titre de participation	8800000		8800000
Total actifs non courants	74950000	39500000	35450000
Actifs courants			
Stocks	23500000		23500000
Créance à court terme et disponibilités	10150000		10150000
Total actifs courants	33650000		33650000
Total actifs	108600000	39500000	69100000

ANNEXE 1 (suite)

Ateliers Est-Ouest	
passif	
Désignation	Montant en dizaine de dinars
<u>capitaux</u>	
capital	7.500.000
réserves légales	500.000
prime d'émission	850.000
réserves facultatives	12.600.000
écart de réévaluation	20.400.000
report a nouveau	800.000
résultat	2.100.000
Total capitaux	44.750.000
<u>Passifs non courants</u>	
Total passifs non courants	
<u>passif courants</u>	
dettes fournisseurs	24.350.000
Total passifs courants	24.350.000
Total passifs	69.100.000

ANNEXE 2 : Bilan au 01/01/2022 société « Ateliers ponts et chaussées >>

Ateliers ponts et chaussées			
Désignation	Actif		
	Montant en dizaine de dinars		
	Valeur Brute	Amort/perte Valeur	Valeur Comptable
Actifs non courants			
Terrain	1.000.000		1.000.000
Construction	19.500.000	16.200.000	3.300.000
Matériel, Outillage et mobilier	33.500.000	9.500.000	24.000.000
Titre de participation	3.600.000		3.600.000
Total actifs non courants	57.600.000	25.700.000	31.900.000
actifs courants			
STOCKS	3.300.000		3.300.000
CREANCE A COURT TERME ET DISPONIBILITIES	5.000.000		5.000.000
Total actifs courants	8.300.000		8.300.000
Total actifs	65.900.000	25.700.000	40.200.000

ANNEXE 2 (suite)

Ateliers ponts et chaussées	
passif	
Désignation	Montant en dizaine de dinars
<u>capitaux</u>	
capital	10000000
réserves légales	200000
prime d'émission	
réserve facultative	700000
écart de réévaluation	10000000
report à nouveau	
résultat	1200000
Total capitaux	22100000
<u>Passifs non courants</u>	
Total passifs non courants	
<u>passif courants</u>	
dettes fournisseurs	18100000
Total passifs courants	18100000
Total passifs	40200000

Cor1

1. Rappel des dispositions du code de commerce concernant les participations Croisées :

L'article 730 du code de commerce stipule : « Une société par actions ne peut posséder d'actions d'une autre société, si celle-ci détient directement une fraction de son capital supérieure à 10%. ».

Dans notre cas :

- la société « les ateliers Est-Ouest » détient 800/20.000 actions de la société «les ateliers ponts et chaussées » soit 4% de son capital social,
- la société « les ateliers ponts et chaussées » détient 100/6.000 actions de la société « les ateliers Est-Ouest » soit 1.6% de son capital social.

Observations :

- compte tenu que les montants figurant aux bilans annexés au sujet sont donnés en dizaines de dinars, et pour faciliter les calculs, il sera utilisé dans le corrigé la dizaine de dinars comme unité (par exemple, la valeur de l'action « les ateliers Est-Ouest >> seront de 500 dizaines de dinars).
- les abréviations suivantes seront utilisées : EO pour la Spa « Les ateliers Est-Ouest >> et PC pour « les ateliers ponts et chaussées ».

2. Corrigé du travail demandé n°01 :

Nombre d'actions dans la société absorbée PC :

Capital social = 10 000 000

Valeur nominale de l'action = 500

Nombre d'actions = Capital social / Valeur nominale de l'action = 10 000 000 / 500
=20 000 actions

Nombre d'actions dans la société absorbante EO :

Capital social = 7 500 000

Valeur nominale de l'action = 1250

Nombre d'actions = Capital social / Valeur nominale de l'action = 7 500 000 / 1250
= 6 000 actions

Cor2

Détermination de la valeur mathématique de l'action EO et de l'action PC

Les deux sociétés ayant des participations croisées, la valeur mathématique de chacune d'elles dépend de la valeur mathématique de l'autre. Pour résoudre ce cas, nous désignerons par « **X** » la valeur de l'action de la Spa **EO** et par « **Y** » celle de l'action de la Spa **PC**.

Actif net de EO

Capital :7500000
. Réserves légale:500000
Prime d'émission : 850000

Réserves facultative: 12600000
 Ecart de réévaluation :20400000
 Report à nouveau :800000
Résultat:.....2100000

Total :44750000

+

Plus-value sur participations PC = $800 Y - (800 * 500)$
 $= 800 Y - 400 000$

L'actif net de EO = $44 750 000 + 800 Y - 400 000 = 800 Y + 44 350 000$

Le nombre d'actions étant égale à 6000 chez EO, on peut donc écrire :

$6000 X = 800 Y + 44 350 000$ (1)

Actif net de PC

Capital:.....10000000.
 Réserves légale:.....200000
 Réserves facultative:700000
 Ecart de réévaluation :10000000
Résultats.....1200000

Total :22100000

+

Plus-value sur participations **EO** = $100 X - (100 * 1250)$
 $= 100 X - 125 000$

L'actif net de PC = $22 100 000 + 100 X - 125 000 = 100 X + 21 975 000$

Le nombre d'actions étant égale à 20 000 chez PC, on peut donc écrire :

$20 000 Y = 100 X + 21 975 000$ (2)

Nous obtenons ainsi les deux (2) équations suivantes à 2 inconnues X et Y:

$6 000 X = 800 Y + 44 350 000$ (1)

$20 000 Y = 100 X + 21 975 000$ (2)

Résolution des équations :

$6 000 X = 800 Y + 44 350 000$ (1) $\Leftrightarrow 6X = 0,8 Y + 44 350$

$20 000 Y = 100 X + 21 975 000$ (2) $\Leftrightarrow 200 Y = X + 219 75000$

(2) $X = 200 Y - 219 750$

(1) $6 (200 Y - 219 750) = 0,8 Y + 44 350$

$1 200 Y - 1 318 500 = 0,8 Y + 44 350$

$1 199,2 Y = 1 362 850$

$Y = 1 136,47$

$$(2) \Leftrightarrow 6X = 0,8 (1\ 136,47) + 44\ 350$$

$$X = 7543,20$$

Nombre d'actions à émettre par EO pour rémunérer la PC

Actif net de PC:

$$20\ 000\ \text{actions} \times 1\ 136,47 = \dots\dots\dots 22729400$$

A DEDUIRE :

La part revenant à EO :

$$\underline{800\ \text{actions} \times 1\ 136,47 = \dots\dots\dots 909176}$$

$$\text{Part des autres actionnaires} \dots\dots\dots 21820224$$

A déduire :

La valeur des titres de PC déjà en portefeuille chez EO:

$$\underline{100\ \text{actions} \times 7543,20 \dots\dots\dots 754320}$$

$$\text{Net à rémunérer} = \dots\dots\dots 21065904$$

Nombre théorique d'actions à émettre :

$$21065\ 904 / 7\ 543,20 = 2792,70$$

Nombre réel d'actions arrondi à la dizaine inférieure = **2 790 actions**

COR3

Calcul de la soulte :

$$\text{Net à rémunérer} = \dots\dots\dots 21\ 065\ 904$$

$$- \text{Nombre d'actions émises} \times \text{prix d'émission} = 2790 \times 7543,20 = \dots\dots 21\ 045\ 528$$

$$\text{Soulte} \dots\dots\dots = 20376$$

La prime de fusion (dans la société absorbante EO):

$$\text{Valeur d'émission} = 2\ 790 \times 7543,20 = \dots\dots\dots 21\ 045\ 528$$

$$- \text{Valeur nominale} = 2\ 790 \times 1250 = \dots\dots\dots 3\ 487\ 500$$

$$\text{Prime de fusion} = \dots\dots\dots = \mathbf{17\ 558\ 028}$$

Plus-value sur titres en portefeuille (dans la société absorbante EO):

$$800\ \text{actions PC} \times 1136,47\ (\text{valeur mathématique}) = \dots\dots\dots 909.176$$

$$- 800\ \text{actions PC} \times 500\ (\text{valeur nominale}) = \dots\dots\dots 400.000$$

$$= \text{plus-value sur titres} \dots\dots\dots \mathbf{509.176}$$

$$\text{La prime de fusion totale: } 17\ 558\ 028 + 509\ 176 = 18\ 067\ 204$$

Ecart d'évaluation des titres (dans la société absorbée PC):

$$100\ \text{actions EO} \times 7\ 543,20\ (\text{valeur mathématique}) = \dots\dots\dots 754.320$$

$$100\ \text{actions FOX} \times 1\ 250\ (\text{valeur nominale}) = \dots\dots\dots 125.000$$

Ecart d'évaluation des titres=629.320

Ecritures comptables chez la société absorbée PC

		01 janvier 2022	
26	Titres de participation	629 320	
104	Ecart d'évaluations		629 320
	100 actions évaluées à (7543.20-1250)		

		01 janvier 2022	
4560	Associés, opérations sur le capital	21975000	
2813	Amortissements construction	16200000	
2815	Amortissements Matériel, Outillage et mobilier	9500000	
40x	Dettes fournisseurs	18100000	
211	terrain		1000000
213	constructions		19500000
215	matériel, outillage et mobilier		33500000
26x	(3600000-125000) titres de participation		3475000
3x	stocks		3300000
4x/5x	créances et disponibilités		5000000
comptabilisation des apports			
		01 janvier 2022	
26x	Titres de participation (2790 actions x 7 543,20)	21045528	
53	Caisse	20376	
456EO	Associés, opérations sur le capital (net à rémunérer)		21065904
Remise de 2790 actions de 1250 émises à 7543,20			

COR4

		01 janvier 2022	
10	Capital	10000000	
106X	Réserve legale	200000	
106X	Réserve facultative	700000	

105X	Ecart de réévaluation	100000000	
12	Résultat	1200000	
104	Ecart d'évaluation	320	
47X	Différence de calcul	80*	
456EO	Associés, opérations sur le capital (800 actions x 1 136,47)		909176
456PC	Associés, opérations sur le capital (19 200 actions x 1 136,47)		21820224
Répartition de l'actif net de PC			
* Cette différence de calcul résulte des arrondis dans le calcul des valeurs mathématiques des actions			

		01 janvier 2022	
456PC	Associés, opérations sur le capital	21820224	
26X	Titres de participation		21799848*
53	Caisse		20376
Remise des titres et espèces en soule			
*125000 (100 actions) + 629 320 (plus-value sur 100 actions) + 21 045 528 (2790 actions à 7543,20)]			

Situations simplifiées des comptes:

	Compte 456PC	
	Débit	Crédit
	21820224	21820224
TOTAUX	21820224	21820224
SOLDE	0	0

	Compte 456PC	
	Débit	Crédit
	21975000	21065904 9090176
TOTAUX	21975000	21975080
SOLDE	80SC	

	Compte 456PC	
	Débit	Crédit
	80	
TOTAUX	0	80SD
SOLDE		80SD

		01 janvier 2022	
456PC	Associés, opérations sur le capital	80	
47X	Différence de calcul		80
« Pour solde différence de calcul résultant des arrondis sur les valeurs mathématiques des actions			

Ecritures comptables chez la société absorbante EO

		01 janvier 2022	
26X	Titres de participation	509176*	
130X	Primes liées au capital social		509176*
Plus-value sur titres			
• 800 actions x (1136,47 - 500)			

COR5

		01 janvier 2022	
456PC	Associés, Opérations sur le capital (2790 actions x 7543.2)	21045528	
130X	Prime de fusion 2790 actions x (7543.20-1250)		17558228
10X	Capital (2790 actions émises à 1250)		3487300
* Augmentation du capital (émission de 2790 actions de 1250 émises à 7543.20)			

		01 janvier 2022	
211	Terrain	1000000	
213	Constructions	19500000	
215	Matériel, outillage et mobilier	33500000	
26x	(3 600 000 125 000) Titres de participation	3475000	
3x	Stacks	3300000	
4x/5x	Créances et disponibilités	5000000	
456EO	Associés, opérations sur le capital		21975000
2813	Amortissements construction		16200000
2815	Amortissements Matériel, Outillage et mobilier		9500000
40X	Dettes fournisseurs		18100000

	Comptabilisation des apports		
--	-------------------------------------	--	--

	01 janvier 2022		
456PC	Associés, opérations sur le capital (800 actions x 1136,47)	909176	
26X	Titres de participations		909176
	Annulation des titres de participation détenus sur l'absorbée PC		

	01 janvier 2022		
456PC	Associés, opérations sur le capital (800 actions x 1136,47)	20376	
53	caisse		20376
	Remise de la soulte aux autres actionnaires		

	01 janvier 2022		
658	Charges exceptionnelles	80	
456PC	Associés, Opérations sur le capital (21 979 000-21 045 528-909 176-20 376)		80
	Pour solde différence de calcul arrondis dans le calcul des valeurs mathématiques des actions		

CPRG 06

2. Corrigé du travail demandé n°02 :

Impact sur les comptes de l'entreprise « Travaux Publics Algérie »

L'augmentation du capital social de l'EURL « TPA » décidée par son assemblée générale extraordinaire tenue le 25 mai 2022, aura pour effet la création de 100 nouvelles parts sociales gratuites (1 000 000 / 10 000) dont bénéficie l'associé unique « les ateliers Est-Ouest ». Le compte capital de l'EURL sera crédité et le compte réserves facultatives débité pour le montant de l'augmentation soit 1 000 000 DA

Impact sur les comptes de la société « Les ateliers Est-Ouest »

Considérant les dispositions du SCF (paragraphe 122-3) et conformément à l'avis n°10 de la commission de normalisation des pratiques comptables et des diligences professionnelles (CNC – Ministère des Finances) et dans la mesure où :

- le total des capitaux propres de l'EURL TPA reste inchangé suite à l'augmentation de capital social par l'incorporation des réserves facultatives,

- les titres de participation à long terme détenus par la spa « les ateliers Est-Ouest » sont évalués à leur cout amorti, (c'est à dire au montant auquel ils ont été évalués lors de leur comptabilisation initiale, diminué le cas échéant de toute réduction pour perte de valeur ou non recouvrabilité)

L'augmentation du capital par incorporation des réserves facultatives ne doit avoir par conséquent aucun impact sur la valeur des titres de participation détenus par la société « Les ateliers Est-Ouest ». La valeur des titres figurant dans son bilan représenteront après augmentation de capital 300 parts sociales au lieu de 200.